

PREFECTURE DE LA LOIRE-ATLANTIQUE

Direction de la Réglementation

et de l'Administration Générale

BUREAU DES ASSOCIATIONS

Affaire suivie par : Mr Jolivet ☎ 02-40-41-22-19

Mr Grollier ☎ 02-40-41-22-16

Récépissé de Déclaration de CREATION de l'Association
N° 0442028158

Vu la loi du 1er juillet 1901 relative au contrat d'association ;

Vu le décret du 16 août 1901, portant règlement d'administration publique pour l'exécution de la loi précitée ;

LE PREFET DE LA REGION PAYS DE LA LOIRE
PREFET DE LA LOIRE-ATLANTIQUE

donne récépissé à M. Manuel ALEXANDRE, Président

demeurant 10, impasse du Haut Chemin
44120 VERTOU

d'une déclaration en date du 26 septembre 2002

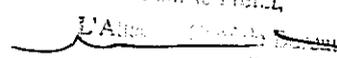
faisant connaître la constitution d'une association ayant pour titre :

ASSOCIATION NATIONALE FRANÇAISE DE FLOORBALL ET D'UNIHOKEY

dont le siège social est situé 13, rue de l'Ouest
44100 NANTES

Nantes, le 26 septembre 2002

P/Le Préfet,

Pour le Préfet,


DI 021 M.-M. DREHIER

Extrait du décret du 16 août 1901

Article 1er : La déclaration prévue par l'article 5, paragraphe 2, de la loi du 1er juillet 1901 est faite par ceux qui, à titre quelconque, sont chargés de l'administration ou de la direction de l'association.

Dans le délai d'un mois elle est rendue publique au moyen de l'insertion au Journal Officiel, d'un extrait contenant la date de la déclaration, le titre et l'objet de l'association, ainsi que l'indication de son siège social.

Extrait de la loi du 1er Juillet 1901

Les associations sont tenues de faire connaître dans les trois mois tous les changements survenus dans leur administration ou leur direction, ainsi que toutes les modifications à leurs statuts.

tats positifs ; faire connaître notre commune. *Siège social* : 40, rue de la Conche, 43210 Bas-en-Basset. *Date de la déclaration* : 3 octobre 2002.

569 - Déclaration à la préfecture de la Haute-Loire. **ASSOCIATION DE ROGNAC**. *Objet* : conservation du patrimoine, restauration et entretien des biens de Rognac ; exemple : maison d'assemblée, fontaine publique, four à pain, clocheton de la maison d'assemblée et espace environnemental. *Siège social* : chez M. Bonhomme (Maurice), Rognac, 43170 Saugues. *Date de la déclaration* : 3 octobre 2002.

570 - Déclaration à la sous-préfecture de Brioude. **MUSIQUE SUR UN PLATEAU**. *Objet* : promotion de la culture musicale sur le plan local, à travers des sites privilégiés et soutien de jeunes talents. *Siège social* : mairie, 43100 Saint-Beauzire. *Date de la déclaration* : 3 octobre 2002.

44 - LOIRE-ATLANTIQUE

Créations

571 - Déclaration à la préfecture de la Loire-Atlantique. **TERRAIN A CULTIVER (T.A.C.)**. *Objet* : organisation et production d'événements culturels pluridisciplinaires (diffusion de spectacles vivants, développement des arts plastiques, actions de sensibilisation des publics, formation, accompagnement d'artistes). *Siège social* : chez Cogné (Charles), 42, chemin des Vignes, 44100 Nantes. *Mé.* : etac@tree.fr. *Date de la déclaration* : 7 septembre 2002.

572 - Déclaration à la préfecture de la Loire-Atlantique. **ASSOCIATION POUR LE DÉVELOPPEMENT CULTUREL, ECONOMIQUE, REGIONAL (A.D.C.E.R.)**. *Objet* : développement de festivités, salons, expositions d'art ; découverte du tissu économique, associatif ou sportif régional, pour un public néophyte ou professionnel. *Siège social* : chez Mme Pabois-Delage, 16, boulevard du Maréchal-Lyautey, 44000 Nantes. *Date de la déclaration* : 10 septembre 2002.

573 - Déclaration à la préfecture de la Loire-Atlantique. **24 FREAK**. *Objet* : production musicale d'artistes et développement et réalisation de soirées, concerts, événements musicaux. *Siège social* : chez M. Thomas (Mickaël), 2, rue Georges-Leygues, 44200 Nantes. *Date de la déclaration* : 13 septembre 2002.

574 - Déclaration à la préfecture de la Loire-Atlantique. **SGM NANTES**. *Objet* : favoriser les échanges entre les anciens SGM ; le département SGM de l'I.U.T. de Nantes ; l'environnement économique et social. *Siège social* : rue de l'Hôtel-de-Ville, 44470 Carquefou. *Date de la déclaration* : 23 septembre 2002.

575 - Déclaration à la préfecture de la Loire-Atlantique. **ASSOCIATION NATIONALE DE VICTIMES DES ERREURS MEDICALES, INFECTIONS ET PRODUITS DE SANTE (A.N.V.E.M.I.P.S.)**. *Objet* : aider, conseiller, assurer dans leurs démarches toute personne, victime d'actes médicaux, infections hospitalières et produits de santé, afin qu'elles se sentent moins isolées ; leur apporter une écoute à tout moment. *Siège social* : 93, rue Félix-Vincent, 44700 Orvault. *Date de la déclaration* : 23 septembre 2002.

576 - Déclaration à la préfecture de la Loire-Atlantique. **BASSE-GOULAINNE TENNIS DE TABLE**. *Objet* : pratique et promotion du tennis de table. *Siège social* : 4, rue de la Baillée, 44115 Basse-Goulainne. *Date de la déclaration* : 23 septembre 2002.

577 - Déclaration à la préfecture de la Loire-Atlantique. **ABC & COMPAGNIE**. *Objet* : création d'une délégation unique du personnel, les membres de cette délégation ont pour fonction : délégués du personnel (intermédiaires servant à faire valoir les droits et les devoirs de chaque employé) et créer un comité d'entreprise. *Siège social* : AGO, 4, rue Albert-de-Dion, 44700 Orvault. *Date de la déclaration* : 24 septembre 2002.

578 - Déclaration à la préfecture de la Loire-Atlantique. **EURO' COM**. *Objet* : association à but pédagogique ; développer les capacités professionnelles et les qualités personnelles de ses

membres ; promouvoir la formation reçue par ses membres ; participer à la formation personnelle de ses membres par l'organisation de séminaires de voyages d'études et par la diffusion permanente de toutes les informations utiles ; permettre à ses membres de participer à la réalisation et au suivi d'actions en relations avec des entreprises. *Siège social* : ENSEC 1, place de la Bourse, 44000 Nantes. *Date de la déclaration* : 24 septembre 2002.

579 - Déclaration à la préfecture de la Loire-Atlantique. **SHORT**. *Objet* : rédaction et publication d'une revue d'art contemporain ; création d'échanges artistiques (expositions internationales). *Siège social* : 26-28, rue de Verdun, 44000 Nantes. *Mé.* : revueshort@laposte.net. *Date de la déclaration* : 24 septembre 2002.

580 - Déclaration à la préfecture de la Loire-Atlantique. **YOUENN PECOT MOTO**. *Objet* : récolte de fonds auprès de sponsors pour la pratique d'un sport motocycliste (enduro) au niveau régional et national. *Siège social* : La Chauvelière, 44240 Sucé-sur-Erdre. *Date de la déclaration* : 25 septembre 2002.

581 - Déclaration à la préfecture de la Loire-Atlantique. **NANTES NORD STEEL BAND**. *Objet* : promouvoir et développer la pratique du *steel drum* dans les quartiers nord de Nantes ; favoriser la découverte de la culture de Trinidad-et-Tobago ; tisser des liens interculturels et intergénérationnels ; favoriser les échanges (régionaux, nationaux, internationaux) avec d'autres groupes musicaux. *Siège social* : 48, rue du Lieutenant-de-Sesmaisons, 44300 Nantes. *Date de la déclaration* : 26 septembre 2002.

582 - Déclaration à la préfecture de la Loire-Atlantique. **ASSOCIATION NATIONALE FRANÇAISE DE FLOORBALL ET D'UNIHOCKEY**. *Objet* : organiser, structurer et promouvoir le floorball et l'unihockey en France ; sur le plan international, de représenter les clubs français et l'équipe nationale auprès de la Fédération internationale de floorball. *Siège social* : 13, rue de l'Ouest, 44100 Nantes. *Site internet* : <http://www.francefloorball.fr.fm>. *Date de la déclaration* : 26 septembre 2002.

583 - Déclaration à la préfecture de la Loire-Atlantique. **L'ILLIADÉ DU MONDE**. *Objet* : la découverte des cultures et des pays par la danse, la décoration, la musique, la cuisine, des expositions, l'art en général ; l'association proposera également des spectacles, des soirées à thème. *Siège social* : 8, rue Jeanne-d'Arc, 44000 Nantes. *Date de la déclaration* : 26 septembre 2002.

584 - Déclaration à la préfecture de la Loire-Atlantique. **ASSOCIATION CHAPELAINNE DES AMIS DU GESVRES**. *Objet* : préserver le cadre de vie, l'environnement des usagers de la vallée du Gesvres. *Siège social* : lieudit La Côte, 44240 La Chapelle-sur-Erdre. *Date de la déclaration* : 30 septembre 2002.

585 - Déclaration à la préfecture de la Loire-Atlantique. **ASSOCIATION PROFESSIONNELLE DES AGENTS COMPTABLES DE L'ENSEIGNEMENT AGRICOLE (A.P.A.C.E.A.)**. *Objet* : organiser et assurer la défense des intérêts matériels et moraux de ses membres ; éclairer les adhérents sur les questions professionnelles et, au besoin, les soutenir dans toutes les difficultés d'intérêt général ; assurer leur représentativité dans les instances administratives et auprès des pouvoirs publics. *Siège social* : école nationale vétérinaire Atlanpôle La Chantrerie, B.P. 40706, 44307 Nantes Cedex 3. *Date de la déclaration* : 30 septembre 2002.

586 - Déclaration à la préfecture de la Loire-Atlantique. **AIDONS-LES A GRANDIR**. *Objet* : soutenir les actions menées pour la fondation Charles-Dufour, rue de la Chance, B.P. 2855, Ouagadougou, Burkina Faso, par son président, notamment en ce qui concerne la gestion de l'orphelinat ; organiser des manifestations festives et/ou sportives, des expositions ou des rassemblements destinés à récolter des fonds et des dons au profit de la fondation Charles-Dufour ; diffuser des informations sous quelque forme que ce soit : publications, articles, etc. destinées à



Catégorie **Assistance juridique**

Mise en ligne le 21-10-2001

Les agréments du ministère :

L'association doit être déclarée depuis un an au moins et faire la preuve de la qualité de son intervention dans le ou les domaines de la jeunesse, de l'éducation populaire ou du sport. L'association doit faire preuve de sa capacité à préserver son autonomie vis à vis de ses partenaires associatifs, administratifs et politiques.

Les mineurs de 16 à 18 ans peuvent participer à l'assemblée générale et peuvent être élus au conseil d'administration, mais pas au bureau (président, trésorier, secrétaire et adjoints).

Jeunesse, éducation populaire

Les buts de l'association et ses activités doivent toucher à la formation globale des hommes et des femmes, à leur épanouissement et à leur prise de responsabilité dans la vie civile comme dans la vie personnelle. L'association doit être ouverte à tous et gérée démocratiquement.

Les statuts doivent prévoir :

- la liberté d'adhésion;
- la possibilité pour chaque adhérent de participer à la gestion de l'association et d'être candidat aux instances dirigeantes
- la réunion annuelle de l'Assemblée Générale;
- la réunion régulière des organes dirigeants

Sport

L'association doit assurer en son sein la liberté d'opinion et s'interdire à toute discrimination illégale. Elle doit respecter les règles démocratiques du sport, les règles de sécurité et d'hygiène. Elle doit être fédérée s'il y a organisation de compétitions sportives.

Liste des pièces à fournir :

- Un imprimé de demande d'agrément rempli
- Photocopie du récépissé de déclaration en Préfecture ou exemplaire du Journal Officiel,
- En cas de modification, récépissé de déclaration de modification délivré par la Préfecture,
- Procès-verbal de la dernière Assemblée Générale,
- Compte de résultat de l'année écoulée,
- Bilan financier (le dernier) et budget en cours,
- Dernier rapport d'activités et articles de journaux le cas échéant,
- Certificat d'affiliation à d'autres associations ou fédérations s'il y a lieu
- Règlement intérieur (le cas échéant)

LOI1901